MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

5ème année n° 33

Ministère de l'Agriculture

Ecole Nationale d'Agriculture de MONTPELLIER

STATION REGIONALE d'AVERTISSEMENTS VITICOLES

Montpellier, le 28 Juin 1957

NOTE N° II

EUDEMIS. - Le deuxième vol de papillons d'eudémis se manifeste avec intensité à St-Georges d'Orques, Servian (Hérault), il est plus timide à Aspiran.

Le traitement qui s'y rapporte est à appliquer dès le 30 juin.

COCHYLIS.- Le deuxième vol de papillons de cochylis apparaît à Pont-St-Esprit; étant donnée l'importance de la première génération, il y a lieu d'effectuer dès le 7 juillet un traitement à base de parathion.

Dans les deux cas, répéter l'opération une dizaine de jours après.

Si la végétation était attaquée par des araignées rouges, employer du déméton méthylé ou de l'endothion dans la limite des restrictions indiquées par les fabricants de produits.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles,

G. BERNON.

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République - MONTPELLIER. Le Gérant : TROUILLON. Autorisation du 6 mars 1956.